

 <p>Agence des aires marines protégées Antenne Méditerranée</p>	COMPTE RENDU RENDEZ-VOUS EXPERT MRM	
	Lieu SMEL (Sète)	Date : 07 juillet 2014
	Objet : Rendez-vous expert espèces amphihalines	
	Sujets : Répartition et autres connaissances sur les espèces amphihalines du golfe du lion (lamproie et alose) Responsabilité du milieu marin dans la gestion de ces espèces et actions envisageables	
Participants : MRM : Yann Abdallah SMDA : John Holliday AAMP : Mathilde Labbé (UM2), Tiphaine Rivière Diffusion : T.Rivière, B.Daniel, J.Holliday		

Présentation Migrateur Rhône Méditerranée (MRM)

L'association a pour mission de contribuer à la connaissance, la gestion, la restauration des populations de poissons migrateurs et de leur milieux de vie sur les bassins Rhône-Méditerranée et Corse.

Connaitre :

- Caractérisation des espèces des habitats et des usages
- Dynamique et répartition géographique des populations
- Surveillance des populations en danger

Suivre :

- Migration des espèces (flux migratoires, répartition géographique, déterminisme environnemental)
- Reproduction (repérage et suivi des frayères, étude du succès reproducteur, influence du milieu)

Evaluer :

- Evolution des populations
- Conditions de migration
- Efficacité des dispositifs de franchissement

MRM représente 315 000 pêcheurs à travers 20 fédérations et 2 unions régionales de pêches. C'est la structure de gestion et de coordination du Plan de Gestion des Poissons Migrateurs du bassin Rhône-Méditerranée. En 2016, le plan de gestion des poissons migrateurs va faire l'objet d'une révision (PLAGEPOMI). Il n'y a pas d'implication de l'IFREMER dans ce projet, cependant, MRM travaille en partenariat avec l'INRA de Renne.

A noter, tous es 2 ans, une journée poissons migrateurs en Rhône-Méditerranée est organisée.

Contact association :

Yann.abdallah@migrateursrhonemediterranee.org

ZI Nord-Rue André Chamson – 13200 Arles

04 90 93 39 32

www.migrateursrhonemediterranee.org

Répartition et connaissances sur les espèces amphihaline

Répartition des aloses et lamproies en mer

Etat des connaissances

Pas de connaissance à ce jour sur la répartition des espèces en mer. Etudes uniquement terrestre lors de la période de reproduction des espèces amphihalines. En effet, le comptage est facile lors de la remontée et la dévalaison des juvéniles.

Amélioration possible des connaissances

Via la pêche :

Nombreuses captures accidentelles d'alose, qui arrivent en criée. Attention à toutefois modérer les tonnages donnés par les criées. En effet une partie des aloses est parfois mal étiquetée en criée et n'est donc pas comptabilisé. Par ailleurs, l'espèce présentant un faible intérêt commerciale (vendu 25/30 centimes/kg), son rejet direct dans le milieu est courant (malgré l'interdiction de rejet). A noter que cette espèce n'étant pas ciblée par la pêche, il n'est pas possible d'exploiter les carnets de pêches.

L'association MRM a contacté la criée du Grau du Roi : 1,5 tonnes d'alose ont été pêchées en 5 mois (de janvier à mai). Ces résultats, couplés aux données fluviales, peuvent permettre d'avoir une idée du stock d'alose actuel. Ainsi, cette démarche peut permettre l'évaluation de l'impact de la pêche professionnelle sur l'espèce. D'après Y.ABDALLAH, l'impact est négligeable au yeux de la DML.

Via les études acoustiques :

Il n'existe aujourd'hui pas de méthode pour poser des balises sur les alosons. L'espèce très mobile est difficile à capturer. Un émetteur acoustique coûte 150€ et un hydrophone avec son émetteur coûte de 8000 à 12000€ (achat, pose, gestion) hors suivi et analyse des données. Cette méthode semble donc peut réalisable.

Via des stations vidéo de comptage

Méthode existant déjà au niveau des passes à poisson. En mer se pose la question de l'emplacement de telles stations vidéo pour une efficacité maximale ?

Connaissances complémentaires pour les fiches espèces, sur les aloses et lamproies

Alose

- Migration en même temps que les mulets
- Espèce peu polluo-sensible (cycle de vie court en rivière)
- La prédation par le silure sur les frayères des aloses et le dérangement occasionné sur l'espèce à été prouvé par le projet TOP PREDATOR. Cet impact n'est par contre pas prouvé dans les populations ouvertes.

Lamproies

- Espèce polluo-sensible, la survie des juvéniles dépends de la qualité des sédiments

Responsabilité du milieu marin dans la gestion de ces espèces et actions envisageables

Responsabilité

La responsabilité du milieu marin dans la gestion des espèces amphihalines (alose et lamproie) n'est à ce jour pas définie. Les zones de reproduction de ces espèces étant fluviales, il semble que la responsabilité du milieu marin soit négligeable par rapport à celle terrestre. Ainsi, des actions type

« connaissance » ou « suivi », seront mise en place en mer si un problème de gestion apparait au niveau fluvial.

Actions à mettre en place au niveau marin

1 : Action de connaissance sur le comportement, la répartition, les zones de prédilection, le comportement, les conditions écologiques de vie des deux espèces amphihalines.

→ En effet, la gestion ne peut se faire sans un minimum de connaissances. Un plan de financement sur plusieurs années pourrait être envisagé pour cette action de connaissance, dans le cadre de Natura 2000.

→ Un suivi acoustique pourrait être envisagé pour améliorer les connaissances sur la répartition et le stock d'Aloses.

2 : Action de sensibilisation/communication

→ L'idée est de faire connaître les réseaux de suivi et les réseaux de science participative existants (MRM= questionnaire sur les espèces amphihalines téléchargeable sur leur site internet).

→ En parallèle, il faut mener des actions de sensibilisation (outils pédagogiques déjà créés par l'association MRM)

Actions à mettre en place au niveau terrestre

1 : Limitation de la pêche lorsque les espèces rentrent dans le fleuve pour se reproduire

2 : Aménagement avec des passes à poisson de tous les obstacles présents sur le fleuve (barrages, seuils etc). Les passes à poissons pour les aloses coutent 10 fois plus cher que celles pour les autres espèces (plus de 300 000€)

3 : Eviter l'endiguement du fleuve pour permettre le maintien des substrats de ponte des espèces amphihalines. Artificialisation des berges = érosion du fond du lit à la place des berges et augmentation de la vitesse d'écoulement du cours d'eau = augmentation de l'érosion du lit plus importante = affleurement de la roche mer. Le rachat des terrains bordant les berges peut-être une solution pour éviter l'endiguement. AUJourd'hui 3km sur les 35/40km du fleuve Aude sont endigués.

4 : Mutualiser les actions de sensibilisation/communication le milieu marin

5 : Encourager le NoKill sur les aloses pour maintenir les activités de pêches de loisir ciblées sur ces espèces. Interdiction de pêche = désintéressement pour l'espèce = plus de données disponibles.

6 : mener une étude sur l'impact de la centrale électrique (Moussan) sur les espèces amphihaline (perte de poisson à cause de turbines, qualité de l'eau etc)

Plan à mettre en place entre 2014 et 2015

1 : Evaluer le stock d'Alose en contactant les criées → Rôle du CRPMEM

NB : plan d'action 2015 de MRM : récupération de données auprès des criées de Port-la-Nouvelle, Agde, Sète, GdR, Fréjus et de VNF, qui a des points de suivi

2 : Organiser une réunion avec les différents gestionnaires concernés par ces espèces (Ville d'Agde : S.Blouet, R.Dupuy de la Grandrive, Parc de Camargue : D.Marobain, l'Agence des aires marines : B.Daniel, T.Riviere, animateur Natura 2000, SMDA : J.Holliday), le CRPMEM : T.Serrazin et le CEPALMAR. Voir pour mettre en place un plan d'action commun.